

Procès-verbal du Conseil Municipal Mardi 27 septembre 2022 à 18h00

- Présentation et interventions des lauréats « teillois » du concours d'éloquence organisé par la Préfecture de l'Ardèche.
- Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2022 est approuvé à l'unanimité. Celui du 27 juin 2022 est reporté à la demande de Monsieur Buard.
- Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
- Excusés : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Faure-Pinault (pouvoir à M. Noël), Mme Garreaud (Pouvoir à M. Boukal), M. Jouve (pouvoir à M. Peverelli), Mme Keskin (pouvoir à Mme Bayle), Mme Segueni (pouvoir à M. Galiana), M. Vallon (pouvoir à Mme Diatta).
- Absente : Mme Lorenzo (pour les délibérations n°87 et 88).
- Décisions municipales : Monsieur le Maire donne lecture des décisions municipales prises en vertu de la délibération du 8 juin 2020 :
 - * N°2022/05 : Délégation du droit de préemption urbain à l'EPORA pour préempter le bien sis 31 Rue de la République ;
 - * N°2022/06 : Décision d'attribution des lots pour la restructuration et la réparation de l'Hôtel de ville ;
 - * N°2022/07 : Décision d'attribution du marché pour la sécurisation de l'église Saint-Etienne de Mélas ;
 - * N°2022/08 : Décision d'Exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de la parcelle BX n°162 située 6 rue Henri Mirabel ;
 - * N°2022/09 : Attribution du marché d'aménagement d'un cheminement entre le quartier de La Violette et le nouveau groupe scolaire
- Ordre du jour de la séance :
 - 1 - Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2021 ;
 - 2 - Adoption du Rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2021 ;
 - 3 - Décision Modificative N°2 Budget Commune ;
 - 4 - Décision Modificative N°2 Budget Assainissement ;
 - 5 - Sollicitation de subventions auprès de la Région AURA dans le cadre des nouveaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire ;
 - 6 - Rapport d'évaluation de la CLECT ;
 - 7 - Questions Financières Diverses ;
 - 8 - Modification du tableau des effectifs ;
 - 9 - Convention d'assistance et de maîtrise d'œuvre – Parc de Laparel ;
 - 10 - Convention d'assistance avec le SDEA et le Département de l'Ardèche pour la réalisation d'un schéma de circulation favorable à la circulation cycliste ;
 - 11 - Modification N°2 à la convention de mandat avec le SDEA - réparation et mise en conformité de l'école du centre ;
 - 12 - Cession emprise publique rue de la Résistance ;
 - 13 - Acquisition de voirie à La Sablière ;
 - 14 - Cession de la parcelle BD 949 ;
 - 15 - Déplacement d'une servitude de passage ;
 - 16 - Vente de la parcelle BD 463 ;
 - 17 - Convention opérationnelle avec EPORA pour l'ilot Marceau/Garibaldi ;
 - 18 - Avenant N°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires Centre-Ville et Sud Avenir au titre de la politique de la Ville ;
 - 19 - Subventions au profit de 2 associations au titre de la vie associative, actions culturelles et animation de la vie locale ;
 - 20 - Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF de l'Ardèche, la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine ;
- Monsieur Alain Bornes est désigné secrétaire de séance.

0 - Eau et Assainissement - Rapports Annuels

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le maire présente au Conseil municipal les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement, destinés entre autres à l'information des usagers, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En introduction de la présentation synthétique des rapports, **Madame DIATTA** indique :

- Qu'il s'agit de la dernière année des DSP en cours sur l'eau et l'assainissement. La compétence eau sera transférée au 1^{er} janvier 2023 au SYDEO et la procédure de renouvellement de la DSP assainissement est en cours de négociation.
- Concernant l'eau potable, elle rappelle l'importance donnée par la commune à une approche et une vision territoriale, notamment face à l'enjeu de la préservation et de la sécurisation de la ressource. Des investissements structurants ont été consentis ces dernières années (réservoir Sablière 1 million d'euros, bassins d'orages 1,2 millions d'euros...).
- Concernant l'assainissement, elle souligne que l'investissement consenti sur la step, ainsi que sa bonne gestion permettent d'obtenir une conformité à 100%. Un travail important a également été réalisé sur la recherche et la séparation des réseaux assainissement et pluvial. Une délibération importante a également été adoptée en 2022 pour la mise en place du contrôle de conformité des installations d'assainissement lors des cessions d'immeubles.

Une synthèse des principaux éléments des rapports eau potable et assainissement est présentée en séance par **Monsieur GIRARD** du cabinet Euryece.

Monsieur BUARD indique :

- Que 5 jours pour étudier ces rapports n'est pas suffisant et qu'il regrette qu'ils n'aient pas été présentés en amont en commission travaux.
 - Qu'il salue la qualité de la présentation faite en séance.
 - Qu'entre 2020 et 2021, l'indice linéaire de perte est passé de 6,49 à 10,35, et le taux de rendement a chuté de 17 %.
- Qu'ainsi 275 000 m³ produits sont perdus dans des fuites ce qui équivaut à la consommation de 3 000 habitants.
- Qu'en 2021, sur la base d'un prix moyen du m³ à 1€71 HT, il évalue la perte à 400 000 euros soit depuis 2017, environ 1,6 millions d'euros sont partis dans la terre.
- Il demande si l'investissement sur le réseau d'eau potable n'a pas été complètement abandonné pendant toutes ces années.

Monsieur GIRARD répond que l'on ne peut compter en perte financière l'impact des fuites d'eau comme le fait Monsieur BUARD. Beaucoup a été fait pour améliorer le rendement des réseaux, mais il conviendrait de consacrer des millions d'euros pour résoudre le problème avec un impact très significatif sur la facture supportée par l'utilisateur.

Madame DIATTA confirme que le budget de l'eau doit être équilibré par le prix de l'eau facturé à l'utilisateur. La commune a fait le choix de préserver les usagers d'une augmentation trop forte du tarif de l'eau, quitte à assumer des rendements qui ne sont pas optimum. Il a fallu trouver un juste équilibre entre investissement et prix de l'eau. Cependant, l'enjeu est bien identifié par le SYDEO qui a prévu d'augmenter l'investissement consacré à la recherche et au traitement des fuites en y affectant une part de l'économie générée par le passage en régie.

Madame TOLFO rappelle que :

- Le traitement de la fuite des acacias a permis d'augmenter le rendement de 7% et regrette au passage le retard pris dans ces travaux causé par certains riverains nécessitant une action en justice.
- Les rapports n'ont pas à être examinés en commission travaux.

Monsieur BUARD note que les élus de la commune assument une politique qui a consisté à baisser le tarif de l'eau plutôt qu'investir.

Les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont adoptés à la majorité (abstention de Monsieur Buard)

I – Finances

1 - Décisions modificatives N°2 budgets : Commune et Assainissement

Madame DIATTA présente les décisions modificatives N°2 pour les budgets de la commune et de l'assainissement.

*La décision modificative N°2 du budget commune est adoptée à la majorité
(Abstentions de Madame Lorenzo, de Messieurs Gleyze, Laville et Buard)*

*La décision modificative N°2 du budget assainissement est adoptée à la majorité
(Abstention de Monsieur Buard)*

2 - Sollicitation de subventions auprès de la Région AURA dans le cadre des nouveaux dispositifs en faveur de l'aménagement du territoire

Madame DIATTA donne lecture du projet de délibération qui propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région AURA pour la réparation et rénovation de l'hôtel de ville et la création d'un skate park.

M. BUARD demande si les 200 000 € de subventions du Département ont été actés.

*La délibération est adoptée à la majorité
(Abstention de Monsieur Buard)*

3 - Rapport 2022 d'évaluation de la CLECT

Monsieur NOEL donne lecture du projet de délibération relatif à l'approbation du rapport 2022 de la CLECT.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4 - Questions Financières Diverses

Madame DIATTA donne lecture de la délibération relative aux questions financières diverses.

La délibération est adoptée à l'unanimité

II – Personnel

1 - Modification du tableau des effectifs

Madame TOLFO donne lecture du projet de délibération relative aux créations et suppressions de postes.

*La délibération est adoptée à la majorité
(Opposition de Monsieur Buard ; Madame Lorenzo absente au moment du vote)*

III - Urbanisme et Travaux

1 - Convention d'assistance et de maîtrise d'œuvre – Parc de Laparel

Madame TOLFO donne lecture du projet de délibération proposant de prolonger la mission confiée au SDEA et au Département de l'Ardèche pour le parc de Laparel jusqu'à la phase « projet/DCE », en application des dispositions de l'article L2422-1 du code de la commande publique.

*La délibération est adoptée à la majorité
(Opposition de Monsieur Buard)*

2 - Convention d'assistance avec le SDEA et le Département de l'Ardèche pour la réalisation d'un schéma de circulation favorable à la circulation cycliste

Madame BAYLE donne lecture du projet de délibération proposant de confier au SDEA et au Département de l'Ardèche, en application des dispositions de l'article 17 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce schéma.

Monsieur BUARD demande qui sont les élus conviés à participer au comité de pilotage et propose qu'il s'agisse des membres de la commission travaux. Il demande si pour éviter le fiasco de la réalisation du cheminement Quartier Sud – Groupe scolaire, projet qui n'a jamais été présenté aux élus, et donc jamais approuvé par l'assemblée délibérante, il n'est pas possible de prévoir des Copils avec les élus de la commission travaux.

Il précise le fiasco d'abord financier puisqu'en l'absence des subventions prévues du Département et de la Région à hauteur de 48%, c'est la commune qui devra payer. Ensuite le fiasco d'un cheminement aussi peu sécurisé.

Il demande qu'un jour Madame TOLFO montre à l'assemblée délibérante à quel endroit du règlement il est précisé qu'il n'y a que 4 réunions de commissions travaux par an. En revanche, il rappelle que les articles 4 et 5 du règlement intérieur qu'il n'a pas voté précisent de travailler les délibérations en commissions.

Madame TOLFO répond que les membres du comité de pilotage ne seront pas les membres de la commission travaux et que concernant la voie douce, elle considère qu'elle répond aux objectifs même si certains points sont à améliorer.

*La délibération est adoptée à la majorité
(Opposition de Monsieur Buard)*

3 - Modification N°2 à la convention de mandat avec le SDEA pour la réparation et mise en conformité de l'école du centre

Madame TOLFO donne lecture du projet de délibération proposant dans le cadre d'un avenant N°2, d'ajuster et fixer définitivement l'enveloppe financière de cette opération à 1 511 570 € HT.

Monsieur BUARD relève que la participation à la charge de la commune sur cette opération augmente fortement.

Madame TOLFO répond que la commune reste dans l'attente depuis 18 mois d'une réponse de la Région AURA concernant une subvention de 600 000 € qui lui a été promise par un vice-président dans le cadre de la politique de la ville. Elle souligne également la qualité de cette opération qui a permis, outre les réparations liées au séisme, d'améliorer considérablement sa performance énergétique et son accessibilité. Ce bâtiment abrite par ailleurs depuis juillet 2022 les services de la mairie dans l'attente des travaux sur l'hôtel de ville.

*La délibération est adoptée à la majorité
(Opposition de Monsieur Buard)*

4 - Cession emprise publique rue de la Résistance

Monsieur NOEL donne lecture du projet de délibération relatif au déclassement et à la désaffectation du domaine public, d'une emprise d'environ 60 m² correspondant à l'accès d'une maison située 68 rue de la Résistance.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5 - Acquisition de voirie La Sablière

Monsieur NOEL donne lecture du projet de délibération relative à l'acquisition des parcelles CE n°332 et CE n°333 d'une superficie de 116 m², correspondant à la voirie et aux réseaux secs et hydrauliques du lotissement la sablière 6, appartenant à Ardèche Habitat.

La délibération est adoptée à l'unanimité

6 - Cession de la parcelle BD 914

Monsieur NOEL donne lecture du projet de délibération relative à la vente de la parcelle BD n°949, située Place René Montéréal, d'une superficie globale de 38 m².

La délibération est adoptée à l'unanimité

7 - Déplacement d'une servitude de passage

Monsieur NOEL donne lecture du projet de délibération relative à la modification du tracé d'une servitude de passage au profit de Monsieur et Madame FAURE, le fonds dominant étant constitués des parcelles BL 311, BL 312 et BL 306 et le fonds servant des parcelles BL 310 et BL 307.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8 - Vente de la parcelle BD 463

Monsieur NOEL donne lecture du projet de délibération relative à la vente de la parcelle BD n°463, située sous le quartier du château, d'une superficie globale de 395 m².

La délibération est adoptée à l'unanimité

IV – Reconstruction

1 - Convention opérationnelle avec EPORA pour l'îlot Marceau

Monsieur MAZEYRAT donne lecture du projet de délibération proposant d'approuver un projet de convention opérationnelle avec EPORA pour l'îlot Marceau, précisant notamment l'assiette foncière, le bilan financier prévisionnel de l'opération, ainsi que le calcul de la minoration foncière accordée par EPORA.

La délibération est adoptée à l'unanimité

V – Divers

1 - Avenant N°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires Centre-Ville et Sud Avenir au titre de la politique de la Ville

Madame GUILLOT donne lecture du projet de délibération proposant d'approuver la prorogation par avenant N°3 de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires Cœur de Ville et Sud Avenir, au titre de la politique de la Ville sur la période 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité

2 - Subventions au profit de deux associations au titre de la vie associative, des actions culturelles et de l'animation de la vie locale

Madame TOLFO donne lecture du projet de délibération proposant l'attribution d'une subvention de 3000 € à « Lez'arts collectif » et de 500 € aux « Enfants terribles ».

La délibération est adoptée à la majorité

(Abstention de Monsieur Buard ; Madame Guillot ne prend pas part au vote)

3 - Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la Commune d'Alba-la-Romaine

Madame BAYLE donne lecture du projet de délibération proposant d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 avec la CAF de l'Ardèche, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron et la commune d'Alba-la-Romaine.

La délibération est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire procède à la lecture des réponses aux questions orales posées :

Le Teil, c'est vous – Raphaël Buard

Questions orales conseil municipal du 27 juin 2022

Question n°1 : *Depuis plusieurs mois, les habitants subissent des incivilités et nuisances en tout genre : agressions physiques et verbales, violence routière, nuisances sonores, poussière, crevaisons à répétition... Combien de consultation de caméras depuis le début de l'année ? Fait-il toujours aussi « bon vivre » au Teil ?*

Réponse : Un Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est tenu le 14 septembre dernier en présence de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture, Madame le Procureure de la République et Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de l'Ardèche. Ce dernier a conclu à une augmentation de la délinquance conforme à la tendance nationale et donc pas spécifique à la Ville de Le Teil. Il est à noter un taux de résolution des affaires dites « crapuleuses » particulièrement élevé, fruit de l'excellente collaboration entre les services de la mairie (médiateurs, correspondants de nuit, police municipale) et la Gendarmerie.

Par ailleurs, 91 réquisitions de la vidéoprotection ont été comptabilisées en 2022.

Question n°2 : *La salle municipale de la Violette est-elle ouverte ? Existe-t-il un règlement d'utilisation ? Par qui est-elle gérée ?*

Réponse : La salle du quartier de La violette a été rénovée dans le cadre de la politique de la ville. Le règlement est en cours d'élaboration après une phase expérimentale de gestion qui consiste à confier la responsabilité du badge d'accès à deux adultes référents du quartier sous la surveillance du service culturel de la commune.

On fera un bilan dans quelques semaines sur ce type de fonctionnement.

Question n°3 : *Quand débutera la prochaine tranche de travaux de voirie ? Quels secteurs sont concernés ? Pour que chacun puisse déambuler en sécurité sur les trottoirs, à quand un programme de réfection des trottoirs ?*

Réponse : En 2022, les travaux de voiries ci-dessous ont été réalisés ou le seront avant la fin d'année :

- Voie douce école Rosa Parks / quartiers sud ;
- Rond-point au croisement de l'Europe-unie et du passage inférieur sous la voie ferrée ;
- Europe unie ;
- Chemin Joseph Lapierre ;
- Chemin Lévêque.

La programmation 2023 fera l'objet d'une présentation en commission travaux.

Questions orales Conseil municipal du 27 septembre 2022

Question n°1 : *En référence à l'article du Mag info n°40 : « l'équipe municipale a confié à Aurélien CHEZEAU conseiller municipal référent le projet « Nature en Ville ». Quelles sont les modalités de cette attribution ? Quels sont les buts et objectifs de ce projet ? Cette mission est-elle rémunérée ?*

Réponse : Compte tenu de ses compétences, je vous confirme que l'équipe municipale a souhaité s'appuyer sur Monsieur Chezeau pour piloter un projet qui vise à renaturer la ville, désimperméabiliser les sols, accentuer la plantation d'arbres et créer des îlots de fraîcheur dans la ville. Elu municipal, Monsieur Chezeau apporte son expertise sans aucune rémunération. Je profite de cette occasion pour le remercier, ainsi que l'ensemble des élus municipaux, pour le temps consacré à l'intérêt général.

Question n°2 : *Durant l'été, des travaux ont eu lieu sur les bâtiments du Joncas classés en aléa moyen de glissement de terrain. Qui est le propriétaire des bâtiments ? Quelle est la nature des travaux ? Et la destination du bâtiment ?*

Réponse : Ce bâtiment et une partie du terrain du Joncas ont été vendus par la Commune conformément aux délibérations du 15 octobre 2018 et du 17 février 2020. Il s'agit d'un immeuble d'habitation.

Question n°3 : *Des habitants riverains ou pas se plaignent des nuisances provoquées :*

- par la gestion des points de collecte des ordures ménagères : manque de bacs, sacs et détritiques jonchant le sol, bruit, odeurs, rats, mouches...

- par l'absence de nettoyage de rues souillées par les déjections de pigeons pendant plusieurs jours ; qui portent atteinte à leur cadre de vie et à la salubrité publique. Les Teillois sont-ils condamnés à subir ces nuisances et la mauvaise image de la ville ? Quelles mesures comptez-vous prendre au titre de votre pouvoir général de police pour prévenir et réprimer les atteintes à la tranquillité publique et assurer la salubrité publique ?

Réponse : La question de la gestion des ordures ménagères est un véritable problème. La collecte n'est pas réalisée de manière satisfaisante et la commune a fait part à plusieurs reprises depuis 6 mois de son insatisfaction. Concernant les dépôts sauvages, chaque fois que le responsable est identifié, un procès-verbal est établi.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,


Alain BORNES